

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1745

**Rubrik:** [Impressum]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **La validation des promesses de M. Sarkozy, élu président**

*La date d'élection du Président plus importante que le vote du Parlement.*

André Gavillet (29 août 2007)

Le Conseil constitutionnel français a invalidé une disposition de la loi, voulue par le président Sarkozy, sur la déduction des intérêts hypothécaires. Il n'a pas admis ce qu'il considère comme un effet rétroactif, à savoir l'extension de la mesure aux prêts déjà accordés. Le gouvernement français en prend acte, envisage des mesures de remplacement et fait savoir que désormais la loi

révisée s'appliquera à tous les emprunts contractés à partir du 6 mai 2007.

Or, le 6 mai est le jour de l'élection du président. A cette date, le nouveau parlement n'a pas encore été élu et, à fortiori, n'a pas encore légiféré. Comment dès lors, le jour de l'élection du président pourrait-il être la référence pour l'entrée en vigueur d'un acte législatif? On sait que la

règle simple et sans panache veut que ce soit le jour de la publication au Journal officiel.

On est surpris de voir avec quelle facilité et quelle crédulité les médias français reprennent cette thèse: l'élection du président aurait été la validation par le peuple de ses promesses électorales. C'est ça, la dérive bonapartiste.